



# CONSEIL COMMUNAL

**Jeudi 21 mars 2019 – 18 heures**

salle du Conseil de l'Hôtel de ville  
(1er étage de la Maison des Citoyens)

## **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

Modifications apportées à l'ordre du jour du Conseil communal :

### **SEANCE PUBLIQUE**

---

#### **POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE CONSEILLERS :**

- 37.3. "Etat de la passerelle d'Herbatte, bis repetita" (M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB)
- 37.4. "Motion communale relative à la résidence des enfants de parents séparés" (M. V. Maillen, Conseiller communal cdH)
- 37.5. "Réseau social local Hoplr" (M. B. Guillitte, Conseiller communal MR)
- 37.6. "Semaine de la santé mentale du 7 octobre 2019 au 13 octobre 2019: quelles sont les actions politiques communales envisagées pour soutenir la sensibilisation aux questions de la santé mentale?" (Mme C. Halut, Conseillère communale ECOLO)
- 37.7. "La levée du secret professionnel des assistants sociaux: annulation par la Cour constitutionnelle de l'article de loi qui prévoit ce dispositif" (Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS)
- 37.8. "Participation citoyenne: quel rôle pour nos aînés dans la commune?" (Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS)
- 37.9. "Mémoire coloniale: dépôt d'une motion" (Mme G. Grovonius, Conseillère communale PS)
- 37.10. "Namur Ville du Commerce équitable" (Mme G. Grovonius, Conseillère communale PS)